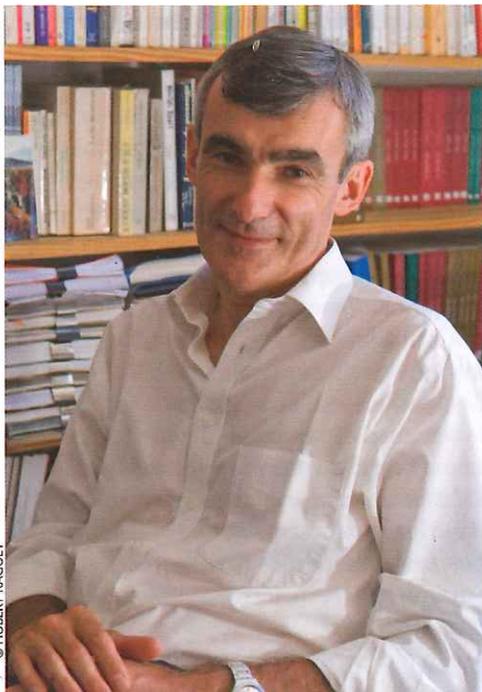


Entretien avec Serge Paugam, sociologue,
directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS),
responsable de l'Équipe de recherches sur les inégalités sociales (ERIS).

« Le moteur de l'inégalité se situe dans les ratés du processus d'intégration sociale »

Ses recherches ont pour enjeu d'élaborer une théorie des liens sociaux. Parmi ses objets d'études : la pauvreté, les inégalités, les formes de solidarité, le chômage et les ruptures sociales. Il a introduit en sociologie le concept de « disqualification sociale ». L'individu « disqualifié » est celui dont les liens sociaux sont affaiblis ou rompus, qui a perdu la protection et la reconnaissance sociales, qui se retrouve alors « *vulnérable face à l'avenir et accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui* ».



Quels liens entretenez-vous avec les travailleurs sociaux ?

Depuis ma première recherche sur la pauvreté à Saint-Brieuc, dans les années quatre-vingt, qui a abouti à mon premier livre (*La disqualification sociale*), j'ai toujours travaillé et réfléchi avec les travailleurs sociaux. Je m'adresse souvent spécifiquement à eux dans le cadre de conférences publiques sur les thèmes de mes recherches. Certains viennent suivre mon séminaire hebdomadaire à l'EHESS sur la sociologie des inégalités et des ruptures sociales. S'il m'est permis de croire que je leur ai appris certaines choses sur leur travail et sur le social en général, ils m'ont également beaucoup apporté et continuent d'ailleurs à stimuler ma réflexion.

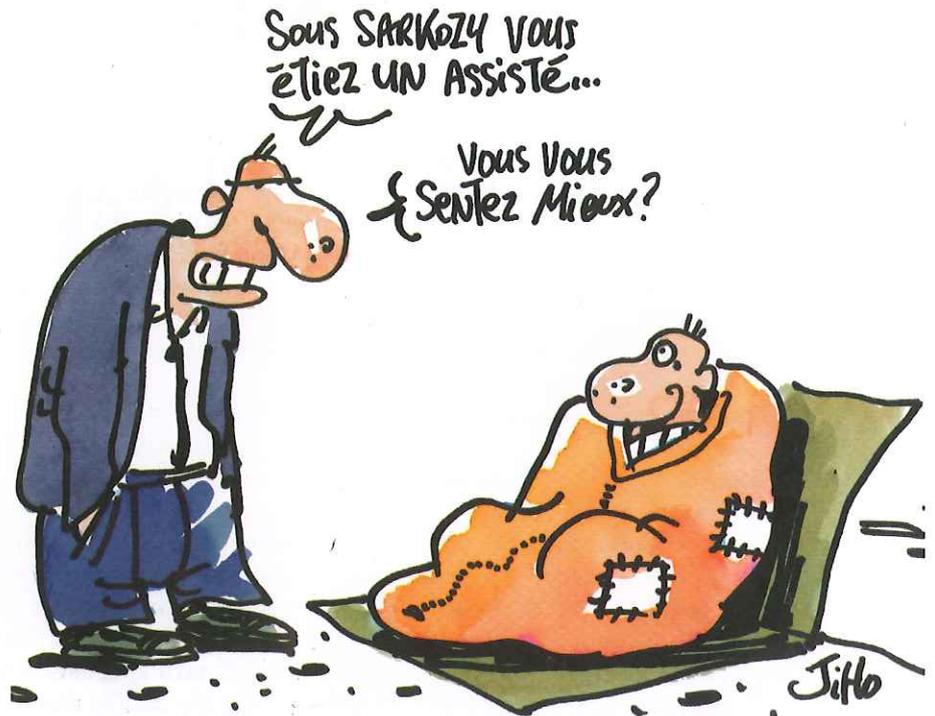
Je pense que les travaux menés en sciences sociales ont une utilité so-

ciale. Ils permettent de mieux comprendre les facteurs de cohésion et de division des sociétés modernes et d'aider ainsi à la réflexion générale sur les réformes en cours ou à venir. Mais cette utilité sociale n'est possible qu'à la condition que les chercheurs qui les réalisent s'efforcent de rendre accessibles au plus grand nombre leurs recherches. Les universitaires restent malheureusement trop souvent confinés à une sphère académique éloignée des débats.

Vous avez montré que le regard de la société sur la pauvreté a radicalement changé. Ainsi, dans les années 1980, la grande majorité des Français sont favorables au RMI, même si cela implique plus de dépenses. La société considérerait alors

avoir une dette envers les plus défavorisés. Mais dans les années 2000, les pauvres sont qualifiés de paresseux et responsables de leur situation. Vous constatez ainsi que « *les pauvres ne seraient plus les victimes du système* ». À quoi est dû ce revirement?

S'il existe des cycles économiques, il existe aussi des cycles de la solidarité. J'ai travaillé à partir des enquêtes européennes sur la pauvreté et l'exclusion réalisées depuis le milieu des années 1970. J'ai ainsi pu remarquer que la proportion de personnes qui expliquent la pauvreté par l'injustice (ce qui est un indice d'une propension à la solidarité) ou, au contraire, par la paresse (ce qui est un indice de défiance à l'égard des institutions de solidarité) varie fortement dans le temps. Dans les périodes de croissance très forte du chômage, l'explication de la pauvreté par l'injustice domine. Mais dans les périodes de reprise économique et de diminution du chômage, l'explication de la pauvreté par la paresse augmente de façon très significative. Au début des années 2000, après une période de diminution très importante du chômage, les Européens étaient globalement moins favorables à la solidarité et assez suspicieux à l'égard des chômeurs qui ne trouvaient pas d'emploi. Nous étions dans une phase de culpabilisation des pauvres qui a duré plusieurs années. Mais en prenant en compte la dernière enquête de ce type réalisée en 2010, soit deux années après le début de la crise financière, j'ai constaté un nouveau retournement. Cette fois, l'explication de la pauvreté par la paresse a chuté dans tous les pays, à l'exception de la Grande-Bretagne. Et l'explication par l'injustice a augmenté de façon sensible partout. Nous pouvons dire que nous entrons à nouveau dans une phase plus favorable à la mise en œuvre de politiques de solidarité. Les attentes à l'égard d'une plus grande justice



sociale ont trouvé un écho favorable dans la campagne pour l'élection présidentielle qui a consacré la victoire de François Hollande, lequel en avait fait un thème prioritaire.

Vous avez écrit qu'il « ne peut exister de société humaine sans solidarité entre ses membres ». Et donc qu'on a autant besoin de compter sur les autres que pour les autres. Pourquoi est-ce si important pour former « société » ?

Tout être humain, dès sa naissance, est placé effectivement dans une relation d'interdépendance avec les autres. La solidarité est avant tout d'ordre anthropologique : l'homme est lié aux autres et à la société non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme. Cela dit, dans les sociétés modernes, la progression de l'individualisme apparaît comme inéluctable et les sociologues s'interrogent depuis Durkheim sur le risque d'affaiblissement de la conscience de la solidarité. Une société composée d'individus autonomes est-elle encore

une société, et si oui comment ?

Dans les sociétés modernes, les modèles institutionnels de la reconnaissance se sont individualisés, ils se fondent davantage sur des traits individuels que sur des traits collectifs. C'est moins le groupe en tant que tel qui fonde l'identité que la juxtaposition de groupes différents – ou de cercles sociaux – qui s'entrecroisent de façon unique en chaque individu. Il s'agit d'un processus historique qui place chaque individu dans une plus grande autonomie apparente par rapport aux groupes auxquels il est lié, mais qui l'oblige à se définir lui-même en fonction du regard d'autrui porté sur lui. Dans ce processus d'autonomisation, il ne faut pas perdre de vue que l'individu ne peut se priver des liens qui le rattachent à la société, y compris lorsqu'il cherche à s'en affranchir.

Vous avez distingué quatre types de liens sociaux.

De quoi s'agit-il ? Est-ce qu'ils doivent tous être tissés par les membres de la société ? Et s'ils se délient, quelles peuvent être les conséquences ?

En partant des deux sources du lien social que sont la protection et la reconnaissance, j'ai proposé de dis-

tinguer quatre grands types de liens sociaux. Premièrement, le lien de filiation, entre parents et enfants. Deuxièmement, le lien de participation élective : entre conjoints, amis ou groupes affinitaires. Troisièmement, le lien de participation organique, entre acteurs de la vie professionnelle. Et enfin le lien de citoyenneté, entre membres d'une même communauté politique.

Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. Lorsqu'il décline son identité, il peut faire référence aussi bien à ses origines familiales (lien de filiation), à ses groupes d'appartenance (lien de participation élective), à sa profession (lien de participation organique) et à sa nationalité (lien de citoyenneté). Dans chaque société, ces quatre types de liens constituent la trame sociale qui préexiste aux individus. C'est à partir de cette trame qu'ils sont appelés à tisser leurs appartenances au corps social par le processus de socialisation.

L'intensité de ces liens sociaux dépend de deux facteurs. D'abord, des conditions particulières de la socialisation de chaque individu. Ensuite, en fonction de l'importance relative que chaque société leur accorde. Le rôle que jouent par exemple les solidarités familiales et les attentes collectives à leur égard est variable d'une société à l'autre. Les formes de sociabilité qui découlent du lien de participation élective ou du lien de participation organique dépendent en grande partie du genre de vie et sont multiples. L'importance accordée au principe de citoyenneté comme fondement de la protection et de la reconnaissance n'est pas la même dans tous les pays.

Ces liens sont fragiles et peuvent se rompre. Face à l'épuisement du lien de participation organique et du lien de citoyenneté, la compensation est souvent recherchée dans les ressources potentielles du lien de participation élective. C'est celui-ci que

l'individu peut encore mobiliser dans les réseaux communautaires souvent organisés sur la base du quartier de résidence. La conflictualité se développe sur fond d'éclatement des collectifs traditionnels et se fonde sur des formes d'expression plus spontanées et aussi plus violentes.

Plus de la moitié des Français ont peur de se retrouver « exclus ».

Qu'est-ce que cela implique ? Cette proportion de personnes qui disent avoir peur d'être exclues est effectivement très élevée et surtout stable depuis plusieurs années. Cela a pour effet de nourrir spontanément la réflexion sur la « société duale » : une France coupée en deux parts presque égales. D'un côté, celle qui gagne, à l'abri de toute menace de précarité. De l'autre, celle qui perd ou pourrait perdre rapidement sa place, en raison de sa fragilité économique ou relationnelle. Mais cette image de la société duale reste trop simpliste. La réalité est plus complexe.

Le moteur de l'inégalité ne se situe plus exclusivement entre groupes sociaux intégrés et rivaux dans la lutte pour le partage des bénéfices, mais dans les ratés du processus d'intégration sociale lui-même. Ces ratés

contribuent à hiérarchiser la population tout au long d'un continuum qui oppose deux pôles extrêmes. D'un côté, celui de la force cumulative des quatre types de liens sociaux qui prédispose à une intégration sociale stabilisée. De l'autre, celui de la faiblesse cumulative de ces liens, voire de la rupture de certains d'entre eux, qui se traduit par un déficit de protection et un déni de reconnaissance.

Dans ce pôle de la faiblesse cumulative des liens, il existe toutefois des modes de résistance à la disqualification sociale qui peuvent nourrir de nouvelles formes d'opposition, notamment dans l'espace urbain, entre « quartiers intégrés et protégés » et « banlieues déshéritées ». Face à une telle accentuation des inégalités d'intégration, il est important d'appeler à lutter collectivement contre des politiques qui participent du déficit de protection et du déni de reconnaissance sociale.

Propos recueillis par

Farid Sidi-Boumedine

Paugam versus Bourdieu ?

Serge Paugam partage trois points communs avec Pierre Bourdieu. C'est un sociologue, issu d'un milieu modeste, avec un caractère humble et courtois. Mais là s'arrête la comparaison. Alors que Bourdieu voit les individus comme dominants ou dominés, Paugam les perçoit interconnectés, mais inégalement intégrés dans le réseau social. Prenons un exemple : dans *La Misère du monde* (1992), Bourdieu estime que le « quartier stigmatisé dégrade symboliquement ceux qui l'habitent, et qui, en retour, le dégradent ». Paugam, allant plus tard dans les mêmes cités populaires, constate que les populations organisent des formes de solidarité communautaires qui leur permettent de résister à la pauvreté. Autre différence : Bourdieu aime à citer Bourdieu (ce qui n'enlève rien à la valeur de sa pensée). Au contraire, Paugam préfère poursuivre la réflexion de ceux qui l'ont précédé, dont Axel Honneth, un philosophe et sociologue allemand. Honneth a distingué trois formes de mépris : l'atteinte à l'intégrité physique, l'exclusion juridique et la dépréciation sociale, qui consiste à stigmatiser et à juger négativement la valeur de certains individus. C'est en s'appuyant sur ses travaux que Paugam lutte contre ceux qui culpabilisent les travailleurs pauvres ou parlent avec mépris des « assistés ».